

SP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP) *Total: 11.*

*Se sont abstenus:*

Geinoz (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 5*

**Postulat P2030.08 Christa Mutter/André Ackermann (modernisation et application du concept Valtraloc – modération du trafic dans les localités)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Effectivement, je remplace Christa Mutter, qui est au fond de son lit et se soigne bien; elle vous salue bien aussi. Vous imaginez bien que je suis habitué à faire le messenger, parfois boiteux, parfois volant.

Le concept Valtraloc est un instrument cantonal précieux pour la conception de la modération de trafic. C'est un outil de travail pensé pour la traversée de localités à 50 km/h sur des routes cantonales et il est utilisé à ce but comme guide cantonal officiel. Mais ce guide, dont la dernière version date de 2001, est dépassé par des événements de deux sortes:

1. On ne planifie plus une traversée de façon isolée. Pour atteindre le but d'une meilleure gestion du trafic local, la modération d'une route fait partie d'une étude qui doit englober normalement toute la zone centre de la localité. Elle s'étend donc souvent sur un tronçon cantonal et communal. D'autre part, une année après la sortie du guide Valtraloc, en 2002, l'ordonnance fédérale a introduit un nouveau régime avec les précisions sur les zones à 30 km/h. Cette vitesse est de plus en plus utilisée également sur les routes principales et cantonales dans les localités comme le prouvent les aménagements exemplaires dans nos cantons voisins, par exemple à Berne (mais aussi dans nos localités fribourgeoises: remarque personnelle).

Pour les routes communales, la zone de rencontre a été introduite. Vu le caractère quasi officiel du guide Valtraloc et son utilisation dans ce sens également pour la définition des subventions, il ne nous semble pas judicieux de refuser sa mise à jour en renvoyant à un brochure fédérale. Dans ce cas, il faudrait au moins intégrer officiellement l'étude de l'OFROU dans le concept et les conseils du SPC donnés aux communes. Nous demandons que le Conseil d'Etat étudie cette question, qu'il nous livre un rapport exhaustif sur les applications futures dans la modération de trafic.

2. La réponse du Conseil d'Etat concernant les études d'opportunité ne touchent pas du tout le sujet dont nous parlons, donc Christa Mutter ne se sent comprise. En effet, ces études n'ont jamais dessiné et étudié sérieusement des alternatives à des projets de contournement, ils ne traitent que de la faisabilité de l'ouvrage contournement lui-même.

Nous demandons donc une étude du Conseil d'Etat pour un concept de modération qui soit étudié systématiquement avant qu'on planifie une nouvelle liaison routière. Il semble que ce genre de réflexion est en train d'être faite pour Marly-Matran. Nous aimerions une réponse plus détaillée à ce sujet. C'est Christa Mutter qui le demande.

En résumé, nous ne sommes pas d'accord que la brève réponse du Conseil d'Etat soit considérée comme rapport. Elle est incomplète et ne traite pas l'idée principale du postulat. Nous avons vu que, par exemple, le postulat sur les personnes âgées a donné lieu à l'élaboration de tout un concept et une réflexion approfondie. C'est ce genre de réflexion que nous aimerions susciter, une nouvelle façon d'aborder un problème routier qui se pose tout en tenant compte des solutions qui existent, mais qui ne sont peut-être pas encore appliquées dans le canton de Fribourg.

Nous vous prions donc d'accepter la transmission de ce postulat et de demander un rapport exhaustif au Conseil d'Etat.

J'ai parlé au nom de Christa Mutter et au nom du groupe Alliance centre gauche unanime.

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Je suis aussi quelque peu déçu par la réponse du Conseil d'Etat qui, certes, propose l'acceptation du postulat, mais qui considère sa réponse valant comme rapport au postulat.

Je ne conteste absolument pas le fait que les services de l'Etat possèdent toutes les compétences techniques en la matière et que les variantes Valtraloc sont aussi étudiées de cas en cas mais, il faut bien le reconnaître, avec très peu de succès jusqu'à ce jour. L'élaboration d'un rapport plus circonstancié serait l'occasion de rechercher les causes de cet échec relatif et de proposer des mesures. L'exemple très récent, cité dans la presse du village de Léchelles, est significatif à mes yeux. Un groupe de citoyens a demandé que des mesures de sécurité soient prises. Pourquoi ne pas préconiser et pousser la mise en place, dans le cadre de la réflexion prévue et planifiée de cette route, de mesures Valtraloc qui me sembleraient particulièrement adéquates dans le cas de la traversée de Léchelles?

Le fait que le financement des aménagements de modération sur les routes cantonales soit de la responsa-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 802; réponse du Conseil d'Etat le 30 septembre 2008, BGC nov. 2008, p. 2288.

bilité exclusive des communes pénalise fortement la mise en place de telles mesures. Cette règle me paraît particulièrement pénalisante et devrait donc être revue pour le moins en ce qui concerne les routes cantonales. Certes, M. le Commissaire du gouvernement pourra me rétorquer que j'ai tout loisir de déposer une motion demandant la modification de l'article de la loi sur les routes concerné. Mais j'estimerai préférable d'analyser cette modification de la loi dans le contexte d'une étude globale et je pense aussi qu'il n'est pas toujours facile de différencier dans un projet ce qui est vraiment construction édilitaire et ce qui ne l'est pas. Cette étude pourrait clarifier cette différenciation. Je pense que les quelques édiles communaux – et je sais qu'il y en a qui sont présents dans cette salle – devraient être sensibles à cette problématique.

La généralisation à une promotion plus active du concept Valtraloc pourrait guérir notre canton de la «contournementite» aiguë dont il souffre, mal qui a des conséquences importantes au plan financier.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'accepter ce postulat, mais de refuser la proposition du Conseil d'Etat de considérer sa réponse comme rapport au postulat.

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE).** Die SP-Fraktion nimmt das vorliegende Postulat einstimmig an und den dazugehörigen Bericht zur Kenntnis. Ich kann mit Herrn Ackermann mich einverstanden erklären, dass wir dazu noch einen ausführlicheren Bericht möchten.

Das Valtraloc-Konzept will Lösungen zur Verkehrsberuhigung von Ortsdurchfahrten fördern, was sehr begrüßenswert ist, da damit auch die Lebensqualität von Anwohnerinnen und Anwohnern erhöht wird. Der Kanton muss hier vermehrt seine Rolle als Koordinator und Planer wahrnehmen und in bestimmten Situationen muss der Kanton den Gemeinden Verkehrsberuhigungsmassnahmen aufzwingen. Für die Sicherheit der Langsamverkehrs-Teilnehmer ist der Ausbau von Tempo 30-Zonen, sowie der Bau von Verkehrsberuhigungsmassnahmen sehr wichtig. Die Ortsdurchfahrten, welche durch eine Umfahrungsstrasse entlastet werden, sollen für den motorisierten Verkehr möglichst unattraktiv sein, damit der Langsamverkehr gefördert werden kann. Ortsdurchfahrten dienen ja immer auch Schulkindern als Schulweg und sollten deshalb die schwachen Verkehrsteilnehmer vermehrt schützen.

Noch eine Bemerkung zu den geplanten Umfahrungsstrassen: Für die verschiedenen Projekte wurden oder werden Zweckmässigkeitsstudien durchgeführt. Beim Durchlesen des Berichtes war ich trotzdem sehr erstaunt, dass die Umfahrungsstrasse von Vuisternensdevant-Romont und die Strassenverbindung Marly–Matran in den Projektphasen schon so weit fortgeschritten sind, wurde doch vom Staatsrat die Umfahrungsstrasse von Düdingen immer in dritter Priorität; also nach der Umfahrungsstrasse von Bulle und der Poja-Brücke, genannt. Ich hoffe sehr, dass sich hier nicht Prioritätenverschiebungen einschleichen, zumal die Gemeinde Düdingen schon einen zweiten Teil des Valtraloc-Konzepts am Realisieren ist.

Mit diesen Bemerkungen stimmen wir dem Postulat zu.

**Schuwey Jean-Claude (PDC/CVP, GR).** Par postulat, nos deux collègues députés demandent au Conseil d'Etat de moderniser le concept des traversées des localités. Dans sa réponse détaillée, le Conseil d'Etat mentionne que le premier guide Valtraloc était publié en 1993 et qu'il a été mis à jour en 2001.

Le concept Valtraloc est utilisé systématiquement pour étudier et modérer le trafic local avant d'entamer des travaux de planification de routes de contournement. Cette pratique, d'après le rapport, est conforme à ce que demande le postulat.

Le groupe démocrate-chrétien accepte le postulat et prend acte que la présente réponse est considérée comme rapport.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Der Staatsrat gibt auf verschiedene gestellte Fragen zum Postulat «Modernisierung und Änderung des Valtraloc-Konzepts – Verkehrsberuhigung innerorts» Antworten. So auch folgende: «Die Praxis entspricht somit bereits der im Postulat gestellten Forderung.»

Die SVP-Fraktion wird somit mehrheitlich diesem Postulat zustimmen.

**Etter Heinz (PLR/FDP, LA).** Die Freisinnige Fraktion hat das Postulat diskutiert. Mit folgenden Bemerkungen werden wir ihm im Sinne des Staatsrates zustimmen: Wir machen eine Bemerkung zu der Einrichtung der Bauzonen. Es kann nicht sein, dass die Bauzonen immer näher an die Strassen gemacht werden. Die Leute kaufen billigeres Bauland und kaum haben sie gebaut, sind die Forderungen für Verkehrsberuhigungsmassnahmen auf dem Tisch. Bei der Planung muss vermehrt auch auf diese Aspekte Rücksicht genommen werden.

Mit diesen Bemerkungen wird die Freisinnige Fraktion, wie gesagt, im Sinne des Staatsrates dem Postulat zustimmen.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Permettez-moi tout d'abord de rappeler que ce postulat contient deux aspects.

Tout d'abord le projet Valtraloc: les députés demandent de moderniser le concept de la traversée dans les localités en tenant compte des modifications de la législation. Avec le guide Valtraloc mis à jour en 2001 – si certains souhaitent l'avoir, j'en ai à votre disposition – la publication de l'OFROU «Modérer le trafic à l'intérieur des localités» ainsi que les normes routières édictées par la VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports), l'Etat, les communes et les spécialistes disposent de documents modernes, qui tiennent compte de l'état le plus récent de la technique dans le domaine de la modération du trafic. Je ne vois pas ce que l'Etat pourrait faire de plus actuellement si ce n'est suivre attentivement l'évolution de nouvelles méthodes ou de nouveaux indices. Je rappelle à cet effet que beaucoup de discussions, respectivement beaucoup d'avis divergent. Je vous cite un article paru dans le journal du TCS, dans une ville hollandaise: «La ville hollandaise de Drachten s'est montrée plus audacieuse. Il y a cinq ans, ses respon-

sables ont fait enlevé tous les signaux. Depuis, seules deux règles s'appliquent: la priorité de droite et la mise en fourrière de tout véhicule perturbant la circulation. Cette réglementation extrêmement simplifiée semble fonctionner. Aucun accident avec blessé n'a été enregistré sur l'axe transit utilisé pourtant quotidiennement par 20 000 véhicules. A titre de comparaison, huit accidents impliquant quatre blessés, dont un grave, s'y étaient produits durant les quatre années précédant l'introduction du nouveau paradigme.»

Conclusion: faisons attention en voulant toujours faire plus! J'ai le sentiment que, parfois, on déresponsabilise les personnes utilisatrices.

La promotion de la démarche Valtraloc auprès des communes est une tâche continue de l'Etat. Certains députés ont parlé, ce matin, qu'il fallait l'intensifier. Cela se fait! J'en veux pour preuve qu'actuellement ce ne sont pas moins de 31 communes qui ont fait ou font cette démarche et, je le précise, avec l'appui des services de l'Etat, du SPC en particulier. Cependant, je rappelle aussi qu'il y a l'autonomie des communes. Cette autonomie, je crois que vous y tenez beaucoup. Lorsque M. le Député Ackermann intervient pour dire que l'Etat devrait financer, cela signifie que l'on voudrait mettre une nouvelle tâche. Je rappelle que dans la répartition des tâches, à l'époque, il y a 11 ou 12 ans, sauf erreur c'était en 1997, nous avons fait cette répartition avec une claire définition entre les routes cantonales et les routes communales. A l'époque, des subventions pour les routes communales existaient; depuis, tout est tombé. Il y a une clarification et je pense que ce n'est pas le moment judicieux pour recommencer.

M. le Député a parlé de Léchelles. Je peux vous dire que mes services ont eu des discussions avec la commune, mais c'est aussi de la responsabilité de la commune de donner suite à cette problématique. Je vois que M. le Député Ackermann comprend, mais il me montre que c'est l'argent qui commande!

Les députés demandent également l'étude d'une utilisation systématique de ce concept Valtraloc pour étudier et modérer le trafic local avant d'entamer des travaux de planification et de construction de routes de contournement. Comme vous avez pu le constater dans la réponse, cela se fait naturellement et à chaque fois. Cependant, je rappelle qu'il n'y pas que l'aspect de la capacité de la route qui est pris en compte mais aussi d'autres éléments, soit les besoins des différents utilisateurs et de l'environnement immédiat.

L'utilisation du concept Valtraloc pour étudier et modérer le trafic local se fait systématiquement avant d'entamer des travaux de planification et de construction de route de contournement. Nous avons cité tous les projets: la H189, le pont de la Poya, contournement de Vuisternens, cela a été fait ou le sont actuellement, le contournement de Guin aussi. Actuellement, d'autres études sont prévues à Prez-vers-Noréaz, Salvenach, Belfaux, Kerzers, Châtel-St-Denis; ce sont toutes des études d'opportunité. Je peux vous dire que l'Etat investit beaucoup dans ce domaine. Ces études d'opportunité, c'est grosso modo à chaque fois une centaine de mille francs de mandats que nous donnons à l'extérieur. En ce qui concerne Guin, respectivement le contournement de Guin, à l'époque, nous avons admis un crédit d'engagement pour faire une étude en

Basse-Singine. Si mes souvenirs sont bons, c'était de l'ordre de 500 000 francs. C'est un bureau bâlois qui a fait cette étude.

En conclusion, je crois fermement que la réponse au postulat et les réponses complémentaires que je viens de vous apporter démontrent que nous ne prenons pas ces éléments à la légère et qu'il ne me paraît pas nécessaire d'élaborer encore un rapport dans la mesure où les choses évoluent et que les services de l'Etat suivent de près cette évolution et les différentes situations.

En conséquence, je vous demande d'accepter ce postulat et de considérer la présente réponse également comme rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 75 voix contre 1; il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 75.*

*A voté non:*

Ith (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Bussard (GR, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

– Au vote, la proposition de donner à la réponse du Conseil d'Etat valeur de rapport est acceptée par 54 voix contre 25; il y a 2 abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/

FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 54.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter

(SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 25.*

*Se sont abstenus:*

Piller A. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

- La séance est levée à 12 h 05.

*Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*